

Image not found or type unknown



Paieement indemnités assédic

Par **ruensar1980**, le **08/12/2008** à **10:27**

Bonjour,rnrnJ'ai démissionné en mai dernier de mon dernier boulot à cause d'un grave problème de santé.rnConcernant l'indemnisation chômage, ce n'est pas l'assédic normal qui doit me verser de l'argent mais une de mes anciennes entreprises qui indemnise elle-même ses anciens employés.rnJ'avais un reliquat de droit (de 512 jours) et je suis demandeur d'emploi depuis le 6 juin dernier. Même si je suis démissionnaire puis-je toucher un reliquat de droit depuis le 6 juin derbier ou au bout du 4 ème mois de chômage ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.